

COMMISSION FUTSAL FOOTBALL DIVERSIFIE

Réunion du Mardi 08 janvier 2019

Présents : MM. FOPPIANI Jean-Jacques, CHAMPION Hubert, ETIENNE Roland, BELOUFA Amine

-RAPPEL-

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission rappelle aux clubs qu'il est obligatoire d'effectuer une photocopie (ou une photo) de leurs feuilles de matchs avant envoi en cas de feuille égarée.

La commission rappelle que **seule l'adresse de messagerie officielle du club (@lpiff.fr)** est prise en compte pour toute correspondance avec le District. De plus, tous les courriers et les télécopies doivent impérativement être transmis sur papier officiel à entête du club et comporter les informations suivantes :

N° d'affiliation, Championnat ou Coupe, Série, Groupe, N° du match, Date du match.

Un formulaire de changements (dates, lieux, horaires) est disponible sur le site Internet du District en accédant à la rubrique « Formulaires », « Demande de changement de match ».

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

FUTSAL D1

REPORT DE LA JOURNEE DU 17/11/18 FUTSAL D1

Suite au report des rencontres, tous les matchs initialement programmés le samedi 17/11/18 **sont reportés au samedi 09/02/19.**

-Rappel-

20539522 – B2M FUTSAL 3 / CHOISY LE ROI AS 2 D1 du 15/12/18

Lecture de la feuille de match. Présence des deux équipes et de l'arbitre. Rencontre non-disputé car gymnase occupé par une autre association.

La Commission reporte la rencontre au 13/04/19. Prévenir l'équipe adverse.

20539569 – BORDS DE MARNE 3 / CAL 94 FUTSAL Futsal D1 du 08/12/18

Courriel de Bords de Marne Futsal du 03/12/18, nous informant de l'indisponibilité du gymnase pour cause de rencontre de Régional 2.

La Commission reporte la rencontre au 23/03/19. Prévenir l'équipe adverse.

20539554 – CHOISY LE ROI AS 2 / VIKING CLUB PARIS Futsal D1 du 09/02/19

Courriel de Choisy le Roi AS du 30/11/18, nous informant de 2 rencontres le même jour.

La Commission reporte la rencontre au 23/03/19. Prévenir l'équipe adverse.

20539569 – BORDS DE MARNE 3 / CAL 94 FUTSAL Futsal D1 du 08/12/18

Courriel de Bords de Marne Futsal du 03/12/18, nous informant de l'indisponibilité du gymnase pour cause de rencontre de Régional 2. *La Commission reporte la rencontre au 23/03/19. Prévenir l'équipe adverse.*

20539554 – CHOISY LE ROI AS 2 / VIKING CLUB PARIS Futsal D1 du 09/02/19

Courriel de Choisy le Roi AS du 30/11/18, nous informant de 2 rencontres le même jour.

La Commission reporte la rencontre au 23/03/19. Prévenir l'équipe adverse.

20539558 – FUTSAL SUCY CLUB / B2M 3 Futsal D1 du 23/11/18

Courriel de Sucy Futsal Club et de la Municipalité de Sucy-en-Brie du 19/11/18 et du club de B2M Futsal, (indisponibilité de l'installation) et propose de jouer la rencontre au 08/02/19.

La Commission, suite au report de la journée du 17/11/18, dit match à jouer le 01/03/19. Prévenir l'équipe adverse.

20539623 - CITOYEN DU MONDE 1 / VITRY CA 2 D1 du 05/04/19

Courriel de Vitry CA nous informant du fait qu'ils ont 2 matches à 24 h d'écart

La Commission reporte la rencontre au 12/04/19. Prévenir l'équipe adverse.

20539565 – CHAMPIGNY CF 2/ B2M 3 D1 du 01/12/18

La Commission reporte la rencontre au 12/01/19. Prévenir l'équipe adverse.

FUTSAL D2

REPORT DE LA JOURNEE DU 17/11/18 FUTSAL D2

Suite au report des rencontres, tous les matchs initialement programmés le samedi 17/11/18 **sont reportés au samedi 09/02/19.**

20808231 - VITRY ASC 1 / VITRY PORTUGAIS UA 1 Futsal D2.B du 05/01/19

Courriel tardif de Vitry ASC et de la municipalité de Vitry-sur-Seine du 04/01/19, nous informant qu'aucun créneau n'est disponible sur les gymnases de la ville.

La Commission relève :

- Rencontre reportée au 05/01/2019 lors de sa réunion du 20/11/2018
- Demande de réservation à la municipalité faite le 02/01/2019
- Courriel d'information au District vendredi 04/01/2019 à 18h 20, veille de la rencontre avec service administratif fermé
- Rencontre toujours programmée au samedi 05/01/2019 depuis le 22/11/2018 avec désignation d'un arbitre sur le site officiel du District
- Absence des 2 équipes le jour du match
- Présence de l'arbitre désigné qui a établi un rapport

Rappel des Art. 20.3 et 20.6 du RSG 94 : en substance

Demande de report de rencontre 15 jours avant la date du match ou au plus tard date de la dernière réunion de la commission compétente avec accord de l'équipe adverse, (vous pouviez aussi utiliser Footclub pour saisir une demande de modification pour indisponibilité d'installation).

En cas d'indisponibilité d'une installation, le propriétaire ou le club concerné doit prévenir au plus tard le service administratif du District le vendredi 12 h pour une rencontre du samedi ou dimanche, l'état officiel de la rencontre est celle indiquée sur le site officiel du District le vendredi à 18h.

Si la rencontre est programmée les 2 équipes et l'arbitre doivent être présents, une FM doit être établie et transmise au District dans les 24 h.

En cas de non-respect de cette procédure la Commission a la possibilité d'infliger la perte par pénalité de la rencontre au Club recevant.

En conséquence, la Commission décide :

-Forfait aux deux clubs.

20808234 – CHEVILLY LARUE ELAN 1 / A URBAN 13 Futsal D2.B du 30/11/2018

Lecture du rapport de l'arbitre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait d'URBAN 13.

-Rappel-

20808145 – VITRY ASC 2 / VSG FUTSAL D2.A du 21/12/2018

Compte tenu de deux rencontres en 24h pour Vitry ASC 2.

La Commission reporte la rencontre au 01/03/19. Prévenir l'équipe adverse.

20808146 – PARIS CCFP / KB FUTSAL 3 D2.A du 08/12/2018

Compte tenu du match reporté suite aux mouvements sociaux,

La Commission reporte la rencontre au 02/03/19. Prévenir l'équipe adverse.

20808210 – URBAN 13 1 / C NOUES 2 Futsal D2.B du 14/12/2018

Courriel d'Urban 13 du 11/12/18, demandant le report de la rencontre pour 2 matchs en 24h.

La Commission reporte la rencontre au 8/02/2019. Coup d'envoi 19h00. Prévenir l'équipe adverse

20808228 – CHANTIERS PARIS UA 1 / VILLEJUIF CITY FUTSAL 2 Futsal D2.B du 24/11/2018

Reprise du dossier par la commission.

Compte tenu des mouvements sociaux exceptionnels intervenus dans Paris le jour de la rencontre.

La Commission révisé sa décision et décide de faire jouer la rencontre le 12/01/19. Prévenir l'équipe adverse.

20808141 – NOGENT US 94 2 / CFFP D2.A du 1/12/2018

Courriel de NOGENT US 94 du 30/11/18, nous informant de l'indisponibilité du gymnase pour cause de match de leur équipe R3. (Coupe de France).

La Commission reporte la rencontre au 23/03/19. Prévenir l'équipe adverse.

20808134 – VILLENEUVE ABLON US / CRETEIL PALAIS FUTSAL 2 Futsal D2.A du 16/11/18

Lecture du rapport de l'arbitre, nous informant que la rencontre n'a pas eu lieu pour non-conformité du terrain (panier de basket ne pouvant être remonté).

La Commission reporte la rencontre au 08/02/19. Prévenir l'équipe adverse.

20808136 – C NOUES 1 / PARIS CFFP D2.A du 24/11/2018

Courriel de C'Noues et de la municipalité de Villiers-sur-Marne nous informant de l'indisponibilité du gymnase.

La Commission reporte la rencontre au 12/01/19. Prévenir l'équipe adverse.

20808258 – C NOUES 2 / BOISSY UJ D2.B du 23/02/2019

Courriel de C'Noues et de la municipalité de Villiers-sur-Marne nous informant de l'indisponibilité du gymnase.

La Commission reporte la rencontre au 09/02/19. Prévenir l'équipe adverse.

20808137 - KB FUTSAL 3 / VITRY ASC 2 du D2.A 24/11/18

Courriel de KB Futsal et de la municipalité nous informant de l'indisponibilité du Gymnase le 24/11/18. **La Commission reporte la rencontre au 12/01/19. Prévenir l'équipe adverse.**

20808227 - KB FUTSAL 4 / C NOUES 2 D2.B du 23/11/18

Courriel de KB Futsal et de la municipalité nous informant de l'indisponibilité du Gymnase le 23/11/18. **La Commission reporte la rencontre au 11/01/19. Prévenir l'équipe adverse.**

20808211 - VITRY PORTUGAIS UA 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 1 FUTSAL D2.B du 05/10/18

Courriel de VITRY PORTUGAIS UA nous informant de leur qualification pour le 3^{ème} tour de Coupe Nationale

La Commission reporte la rencontre au 11/01/19 Prévenir l'équipe adverse.

FMI ou Feuilles de match manquantes

APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH – MATCH PERDU PAR PENALITE AU CLUB RECEVANT

(Article 44.2 DU RSG 94)

1^{er} Appel de Feuille de Match

20808148 = Vitry ASC 2 / Nogent US 94 2 D2.A du 07/12/18

20808120 = C Noues 1 / Vitry ASC 2 D2.A du 15/12/18

20808237 = Villejuif City Futsal / Urban 13 D2.B du 13/12/18